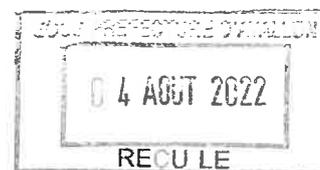


DELIB 2022-23 Reconduction du service sanitaire 22-23	2
DELIB 2022-24 Candidature AAP Santé-Environnement	3
DELIB 2022-25 Dénonciation convention EFFILOGIS	4
DELIB 2022-26 Convention permanences ADIL	5
DELIB 2022-27 Création poste VTA Foncier	6
DELIB 2022-28 Création régie de recettes MES	7
DELIB 2022-29 Jeu de société - Prix de vente	9
DELIB 2022-30 Prêt relais 2	11
DELIB 2022-31-1 Rapport CRC	12
DELIB 2022-31-2 DM2	13
DELIB 2022-32 Contribution CDT Culture	16
DELIB 2022-33 Stratégie et candidature LEADER 2023-2027	17



**Comité Syndical**  
**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS**

Le mardi 26 juillet 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux à la Mairie d'AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

**9 Délégués titulaires présents** : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Stéphane MOREL, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO.

**3 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote** : Jacqueline DE DEMO, Jean-Louis GROGUENIN et Serge NASSELEVITCH.

**4 Délégués titulaires excusés** : Sylvie CHARPIGNON, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Nadine LEGENDRE.

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN (Directeur), Monica FRAMBOURG (Gestionnaire Leader et animatrice du CDT) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	20 juillet 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOERIO

**Délibération 2022-23**

**Objet : Reconduction du service sanitaire pour la période 2022-2023.**

Le Président rappelle que le service sanitaire est un dispositif national lancé en 2018, qui vise à initier les étudiants en santé aux enjeux de la prévention. Il explique qu'en partenariat avec l'Université de Dijon, le Pays Avallonnais a accompagné en 2021, un groupe de jeunes médecins et étudiantes sage-femmes pour réaliser un projet de sensibilisation au sommeil auprès des élèves de l'école maternelle André-Gendre et des parents des écoles d'AVALLON. Au vu des retours positifs concernant cette action exposés, il propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- Valider la reconduction du service sanitaire qui sera accompagné et suivi par l'animateur santé du Pays Avallonnais, à raison de 5 demi-journées réparties sur la période de septembre 2022 à avril 2023,
- Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer les conventions avec l'Université de Dijon et instituts de formation universitaire, pour mettre en œuvre le service sanitaire dans les structures locales volontaires, et tout document inhérent à la présente décision.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE** la reconduction du service sanitaire qui sera accompagné et suivi par l'animateur santé du Pays Avallonnais, à raison de 5 demi-journées réparties sur la période de septembre 2022 à avril 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec l'Université de Dijon et instituts de formation universitaire, pour mettre en œuvre le service sanitaire dans les structures locales volontaires, et tout document inhérent à la présente décision.

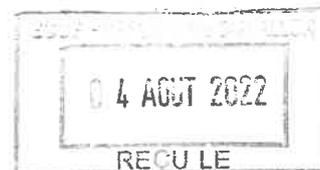
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président, Pascal GERMAIN,





**Comité Syndical**  
**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS**

Le mardi 26 juillet 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux à la Mairie d'AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

**9 Délégués titulaires présents** : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Stéphane MOREL, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO.

**3 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote** : Jacqueline DE DEMO, Jean-Louis GROGUENIN et Serge NASSELEVITCH.

**4 Délégués titulaires excusées** : Sylvie CHARPIGNON, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Nadine LEGENDRE.

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN (Directeur), Monica FRAMBOURG (Gestionnaire Leader et animatrice du CDT) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	20 juillet 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOERIO

**Délibération 2022-24**

**Objet : Candidature à l'appel à projets « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales !**

Au titre de la démarche du Projet Alimentaire Territorial, Monsieur Didier IDES propose de candidater à l'appel à projets régional « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales ! » afin de proposer des actions qui visent à être une des premières étapes dans sa traduction concrète. Il précise que le projet porté par le Pays Avallonnais, en partenariat et pour le compte de différents acteurs, concerne des actions de formation, de communication, d'éducation à l'alimentation, l'agriculture et à l'environnement pour les élus du Pays Avallonnais, les établissements scolaires et le grand public. Il indique qu'une subvention de 61 600,00 euros sur un budget global de 77 000,00 euros sera sollicitée auprès de la Région, l'ADEME, la DREAL et l'ARS BFC co-porteurs de l'appel à projets. Il précise également que l'autofinancement consiste essentiellement en la valorisation du temps de coordination de trois agents qui accompagnent l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet. En conséquence, le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- Valider la candidature du Pays Avallonnais à l'appel à projets « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales ! »,
- Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE** la candidature du Pays Avallonnais à l'appel à projets « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales ! »,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO

Le Président, Pascal GERMAIN,



**Comité Syndical**  
**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS**

Le mardi 26 juillet 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux à la Mairie d'AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

**9 Délégués titulaires présents** : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Stéphane MOREL, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO.

**3 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote** : Jacqueline DE DEMO, Jean-Louis GROGUENIN et Serge NASSELEVITCH.

**4 Délégués titulaires excusées** : Sylvie CHARPIGNON, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Nadine LEGENDRE.

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN (Directeur), Monica FRAMBOURG (Gestionnaire Leader et animatrice du CDT) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	20 juillet 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOERIO

**Délibération 2022-25**

**Objet : Dénonciation de la convention régionale encadrant le dispositif Effilogis – Maison individuelle et abandon du dispositif.**

Monsieur Didier IDES rappelle que le Pays Avallonnais s'est engagé auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté à mettre en œuvre le dispositif « Effilogis – Maison individuelle » afin d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique performante, et ce pour le compte de ses Communautés de Communes membres. À ce titre, il explique que le Président a signé une convention triennale de partenariat avec le Conseil Régional le 1<sup>er</sup> juillet 2020, permettant le financement de deux postes à temps plein, de la communication et de l'accompagnement technique des ménages durant leurs travaux. Il indique néanmoins que, depuis juin 2022, les audits énergétiques, piliers du dispositif, ne sont plus prescriptibles par les Conseillers Effilogis. Cela résulte de la création d'un nouvel audit par l'État dont la compatibilité avec l'audit régional n'est pas assurée. La suspension de l'audit régional remet, par conséquent, en question l'intérêt du dispositif dans son intégralité car les audits sont la porte d'entrée dans le parcours de rénovation Effilogis. En conséquence, ne pouvant mener à bien cette mission et dans l'attente de la création d'un nouveau dispositif plus abouti, le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- Dénoncer la convention triennale de partenariat n° 2020-Y-11657 relative à la mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) sur le Pays Avallonnais,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à engager toute démarche et signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Il précise que l'accompagnement, notamment financier, des ménages engagés dans le dispositif avant la présente décision sera maintenu.

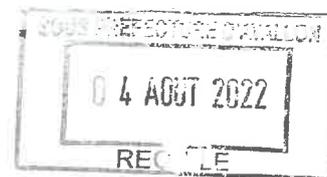
- **Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**
- **DÉNONCE la convention triennale de partenariat n° 2020-Y-11657 relative à la mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) sur le Pays Avallonnais,**
- **AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO, Le Président, Pascal GERMAIN,

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME





**Comité Syndical**  
**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS**

Le mardi 26 juillet 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux à la Mairie d'AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

**9 Délégués titulaires présents** : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Stéphane MOREL, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO.

**3 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote** : Jacqueline DE DEMO, Jean-Louis GROGUENIN et Serge NASSELEVITCH.

**4 Délégués titulaires excusées** : Sylvie CHARPIGNON, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Nadine LEGENDRE.

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN (Directeur), Monica FRAMBOURG (Gestionnaire Leader et animatrice du CDT) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	20 juillet 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOERIO

**Délibération 2022-26**

**Objet : Convention financière pour la tenue de permanences décentralisées au sujet de la rénovation énergétique par l'ADIL de l'Yonne.**

Selon la décision prise à l'O.J. n° 6/1, Monsieur Didier IDES explique qu'une solution alternative a été trouvée avec l'ADIL de l'Yonne afin de maintenir un service de rénovation énergétique sur le territoire du Pays Avallonnais. En effet, en dehors du dispositif Effilogis – Maison individuelle, le Guichet Unique de la Rénovation Énergétique (GURE) accompagne les citoyens dans leurs projets de rénovation énergétique, mais de manière moins territorialisée qu'une PTRE. Dans l'Yonne, l'ADIL a été retenu par la Région pour mener à bien cette mission. À ce titre, le bassin de vie d'AVALLON bénéficierait d'une demi-journée par mois de permanence décentralisée financée par la Région. Aussi, afin de maintenir un service de proximité renforcé dans l'attente d'un éventuel nouveau dispositif d'accompagnement des ménages, le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour l'autoriser à signer la convention de partenariat financier avec l'ADIL de l'Yonne telle que présentée en séance, dont le but est de financer le temps-agent nécessaire à la tenue d'en moyenne sept demi-journées par mois de permanences décentralisées supplémentaires sur le Pays Avallonnais, jusqu'à la fin de l'année 2022. Il est précisé que le coût-jour est établi par l'ADIL est de 325,00 euros et que les permanences non effectuées à terme, ne seront pas facturées.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat financier avec l'ADIL de l'Yonne à la tenue d'en moyenne sept demi-journées par mois de permanences décentralisées supplémentaires sur le Pays Avallonnais, jusqu'à la fin de l'année 2022.
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

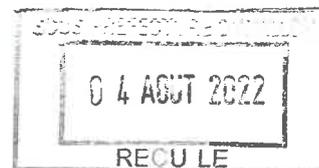
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président, Pascal GERMAIN,





**Comité Syndical**  
**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS**

Le mardi 26 juillet 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux à la Mairie d'AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

**9 Délégués titulaires présents** : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Stéphane MOREL, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO.

**3 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote** : Jacqueline DE DEMO, Jean-Louis GROGUENIN et Serge NASSELEVITCH.

**4 Délégués titulaires excusés** : Sylvie CHARPIGNON, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Nadine LEGENDRE.

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN (Directeur), Monica FRAMBOURG (Gestionnaire Leader et animatrice du CDT) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	20 juillet 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOERIO

**Délibération 2022-27**

**Objet : Création d'un poste de Volontariat Territorial en Administration (VTA) dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.**

Afin de mener à bien des études sur le foncier communal et intercommunal, et les outils pour le mobiliser dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, et selon les explications complémentaires qui sont apportées en cours de séance, notamment sur le financement, le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- Créer un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet sur un emploi non permanent à compter du 1<sup>er</sup> août 2022, étant précisé que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel par la voie du contrat de projet pour exercer les fonctions de chargé(e) de mission « Foncier », pour une durée maximale de 12 mois.
- Et, le cas échéant,
- L'autoriser à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- Inscrire les crédits nécessaires au budget de l'année 2022.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :**

- **CRÉE un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet sur un emploi non permanent à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 pour exercer les fonctions de chargé(e) de mission « Foncier » pour une durée maximale de 12 mois. Étant précisé que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel par la voie du contrat de projet,**
- **DÉCIDE de l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'année 2022,**
- **AUTORISE le Président à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

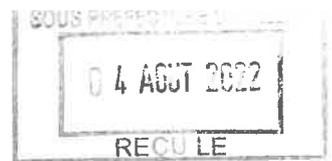
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président, Pascal GERMAIN,





**Comité Syndical**  
**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS**

Le mardi 26 juillet 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux à la Mairie d'AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

**9 Délégués titulaires présents** : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Stéphane MOREL, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO.

**3 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote** : Jacqueline DE DEMO, Jean-Louis GROGUENIN et Serge NASSELEVITCH.

**4 Délégués titulaires excusés** : Sylvie CHARPIGNON, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Nadine LEGENDRE.

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN (Directeur), Monica FRAMBOURG (Gestionnaire Leader et animatrice du CDT) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	20 juillet 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOERIO

**Délibération 2022-28**

**Objet** : Création d'une régie de recettes pour la Maison des étudiants en santé.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme de la comptable publique assignataire en date du 25 juillet 2022 ;

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :**

**DÉCIDE**

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes auprès du service administratif du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais à compter du 27 juillet 2022.

ARTICLE 2 - Cette régie est domiciliée au siège du PETR du Pays Avallonnais, sis 10 rue Pasteur, à Avallon.

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants :

1. Dépôt de garantie,
2. Consommables selon la consommation réelle plus abonnement (eau, électricité, gaz),
3. Charges locatives (ordures ménagères, impôts locaux, redevance audiovisuelle, entretien des parties communes y compris extérieurs, consommations d'eau, de chauffage et d'électricité des parties communes, maintenance, abonnements d'accès à Internet et assurance) au prorata temporis du temps d'occupation,
4. Forfait ménage du logement,
5. Monnaie laverie (machine à laver et sèche-linge),

Compte d'imputation : 7088

6. Location de linge de maison (ex : draps, taies d'oreiller, linge de toilette, etc.),
7. Location de petit matériel d'entretien et de soin du linge (ex : table et fer à repasser, etc.),
8. Location de petit matériel d'entretien de la maison (ex : aspirateur, etc.).

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Chèque ;
- 2° : Espèces ;
- 3° : Carte bancaire (TPE) ;
- 4° : Virement.

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un reçu pour les autres produits.

ARTICLE 5 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ou du régisseur suppléant à qualité auprès de la Direction départementale des finances publiques de l'Yonne.

ARTICLE 6 - L'intervention du régisseur suppléant a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 7 - Un fonds de caisse d'un montant de 50,00 euros est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 8 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500,00 euros. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 100,00 euros.

ARTICLE 9 - Le régisseur (ou régisseurs suppléants) est tenu de verser à la caisse du comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 10 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur (ou régisseurs suppléants) verse auprès de l'ordonnateur du PETR du Pays Avallonnais la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 11 - Les régisseurs et régisseurs suppléants ne sont pas assujettis à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le régisseur et régisseurs suppléants percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. Le(s) régisseur(s) suppléant(s) pour les périodes percevront l'indemnité de responsabilité pour les périodes où il(s) est/ont effectivement en fonction, sans que le régisseur ne soit privé de la sienne

ARTICLE 14 - Le Président du Comité syndical du pôle et le comptable public assignataire d'AVALLON sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO

Le Président, Pascal GERMAIN,





**Comité Syndical**  
**POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS**

Le mardi 26 juillet 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux à la Mairie d'AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

**9 Délégués titulaires présents :** Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Stéphane MOREL, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote :** Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO.

**3 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote :** Jacqueline DE DEMO, Jean-Louis GROGUENIN et Serge NASSELEVITCH.

**4 Délégués titulaires excusées :** Sylvie CHARPIGNON, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Nadine LEGENDRE.

**Assistent à la réunion :** Guillaume PAPIN (Directeur), Monica FRAMBOURG (Gestionnaire Leader et animatrice du CDT) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	20 juillet 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance :** Camille BOERIO

**Délibération 2022-29**

**Objet : Jeu de société du Pays Avallonnais – Plan de financement et prix de vente.**

Le Président rappelle qu'avec l'accompagnement de l'entreprise Jeux Bordier, le Pays Avallonnais, lauréat de l'AMI de l'ANPP, a conçu un jeu de société à destination de sa population. Il précise qu'il s'agit d'une opération qui sera financièrement équilibrée par la revente des boîtes de jeu, en intégrant l'ensemble des frais liés à l'opération. Par ailleurs, le circuit de distribution des 2 000 exemplaires étant en cours d'établissement, il convient désormais d'arrêter le prix de revente des boîtes, ainsi que le prix de vente public conseillé. Il précise également qu'il existe une part variable d'environ 5 % de boîtes livrées quant au nombre de boîtes commandées, étant considéré que le paiement sera effectué sur le nombre de boîtes réellement reçues. Ce nombre définitif n'étant connu qu'à l'automne 2022, il propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- Valider l'hypothèse établie pour le coût total de l'opération, soit l'acquisition de 2 100 boîtes, ainsi que sur l'hypothèse la moins favorable pour les prix de vente, soit une répartition des coûts sur 1 900 boîtes de jeu, selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses (TTC)</b>		<b>Recettes</b>	
Achat des boîtes de jeu	40 320,00 euros	Revente des boîtes de jeu - Selon un prix de revente unitaire à 22,21 euros TTC - Tenant compte de 50 boîtes offertes - Avec un prévisionnel de 5 % d'invendus	42 879,34 euros
Frais de communication	2 559,34 euros		
<b>Total dépenses</b>	<b>42 879,34 euros</b>	<b>Total recettes</b>	<b>42 879,34 euros</b>

- Valider le plan de financement ci-dessus,

Et, le cas échéant,

- L'autoriser à facturer aux revendeurs du jeu, notamment les commerçants, les communes et l'Office de Tourisme du Grand Vézelay, un coût de 22,21 euros TTC l'unité,
- Établir le prix de vente public conseillé à 26,90 euros TTC l'unité,
- L'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :**

- **VALIDE l'hypothèse établie pour le coût total de l'opération, soit l'acquisition de 2 100 boîtes, ainsi que sur l'hypothèse la moins favorable pour les prix de vente, soit une répartition des coûts sur 1 900 boîtes de jeu, selon le plan de financement suivant :**

<b>Dépenses (TTC)</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Achat des boîtes de jeu</b>	<b>40 320,00 euros</b>	<b>Revente des boîtes de jeu</b> - Selon un prix de revente unitaire à 22,21 euros TTC - Tenant compte de 50 boîtes offertes - Avec un provisionnel de 5 % d'inventus	<b>42 879,34 euros</b>
<b>Frais de communication</b>	<b>2 559,34 euros</b>		
<b>Total dépenses</b>	<b>42 879,34 euros</b>	<b>Total recettes</b>	<b>42 879,34 euros</b>

- VALIDE le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE le Président à facturer aux revendeurs du jeu notamment les commerçants, les communes et l'Office de Tourisme du Grand Vézelay, un montant de 22,21 euros TTC l'unité,
- FIXER le prix de vente public conseillé à 26,90 euros TTC l'unité,
- AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Président, Pascal GERMAIN,





**Comité Syndical**  
**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS**

Le mardi 26 juillet 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux à la Mairie d'AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

**9 Délégués titulaires présents** : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Stéphane MOREL, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO.

**3 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote** : Jacqueline DE DEMO, Jean-Louis GROGUENIN et Serge NASSELEVITCH.

**4 Délégués titulaires excusées** : Sylvie CHARPIGNON, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Nadine LEGENDRE.

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN (Directeur), Monica FRAMBOURG (Gestionnaire Leader et animatrice du CDT) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	20 juillet 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOERIO

**Délibération 2022-30**

**Objet : Contractualisation d'un prêt relais.**

Monsieur Camille BOERIO rappelle que la collectivité doit rembourser fin août 2022, le crédit relais contracté en 2019, d'un montant de 150 000,00 euros. Par ailleurs, afin de pallier l'attente du versement des subventions pour la création de la Maison des étudiants en santé qui ne parviendront qu'après la réception des travaux, il est nécessaire de recourir à un crédit relais complémentaire de 250 000,00 euros. Après avoir indiqué qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires afin de solliciter des offres pour contractualiser un crédit relais de 400 000,00 euros, il est proposé au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Approuver le recours à un crédit relais d'un montant de 400 000,00 euros,

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à signer le contrat avec l'établissement bancaire présentant la meilleure offre selon les propositions exposées en cours de séance.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le recours à un prêt relais d'un montant de 400 000,00 euros sur une durée de 2 ans,
- **RETIENT** l'offre de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté conformément à la proposition annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat inhérent avec l'établissement bancaire retenu.

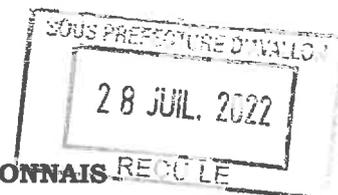
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance,

Le Président, Pascal GERMAIN,





**Comité Syndical**  
**POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS**

Le mardi 26 juillet 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux à la Mairie d'AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

**9 Délégués titulaires présents** : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Stéphane MOREL, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO.

**3 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote** : Jacqueline DE DEMO, Jean-Louis GROGUENIN et Serge NASSELEVITCH.

**4 Délégués titulaires excusés** : Sylvie CHARPIGNON, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Nadine LEGENDRE.

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN (Directeur), Monica FRAMBOURG (Gestionnaire Leader et animatrice du CDT) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	20 juillet 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOERIO

**Délibération 2022-31-1**

**Objet : Rapport de la Chambre régionale des comptes.**

Le Président explique que Monsieur le Préfet de l'Yonne a saisi la Chambre régionale des comptes pour deux motifs :

- Selon l'article L. 1612-14 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le compte administratif d'une collectivité de plus de 20 000 habitants doit faire apparaître un déficit inférieur ou égal à 5 % des recettes de fonctionnement, or le compte administratif 2021 du PETR du Pays Avallonnais présente un déficit de 41,90 % ;
- Selon l'article L. 1612-15 du CGCT, le budget primitif doit être voté en équilibre réel or, selon la saisine du Préfet, cela n'a pas été le cas dès lors que le remboursement d'un prêt relais de 150 000,00 euros et la souscription d'un autre prêt relais de 170 000,00 euros n'y ont pas été inscrits, et que les ressources propres de la section d'investissement ne sont pas suffisantes pour couvrir l'annuité en capital de la dette.

Le Président indique que, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-5 du CGCT, le Comité Syndical du Pôle doit délibérer sur les propositions de la Chambre dans un délai d'un mois à compter de la réception du présent avis.

Le Président présente les propositions de la Chambre, d'une part, la trajectoire pluriannuelle 2022-2023-2024 de rétablissement de l'équilibre budgétaire et d'autre part, une rectification du budget de l'exercice 2022. Il expose que la balance générale du budget 2022 rectifiée par la Chambre présente un déficit de 136 293,57 euros.

Le Président ajoute que, par ailleurs, le résultat de l'exercice 2021, sans la reprise des restes à réaliser, présente une balance générale de + 52 244,25 euros.

Le Président précise enfin que ces propositions seront reprises dans la décision modificative n° 2022-02.

**Le Comité Syndical du Pôle PREND ACTE de l'avis de la Chambre régionale des comptes tel que présenté par le Président.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président, Pasca GERMAIN,



**Comité Syndical**  
**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS**



Le mardi 26 juillet 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux à la Mairie d'AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

**9 Délégués titulaires présents** : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Stéphane MOREL, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO.

**3 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote** : Jacqueline DE DEMO, Jean-Louis GROGUENIN et Serge NASSELEVITCH.

**4 Délégués titulaires excusés** : Sylvie CHARPIGNON, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Nadine LEGENDRE.

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN (Directeur), Monica FRAMBOURG (Gestionnaire Leader et animatrice du CDT) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	20 juillet 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOERIO

**Délibération 2022-31-2**

**Objet : Décision modificative n° 2022-02**

Considérant l'avis portant n° 22CB-09 et 22CB-10 rendu le 16 juin 2022 par la Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté invitant le Comité Syndical du PETER du Pays Avallonnais à rectifier le budget de l'exercice 2022,

Considérant que le Comité Syndical du PETER du Pays Avallonnais a pour habitude de se prononcer sur une décision modificative à mi-parcours tous les ans,

Monsieur Camille BOERIO propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la décision modificative n° 2022-02, qui vise notamment, à tenir compte des propositions de la Chambre, mais également à apporter de nouvelles propositions : limitation de l'exécution des dépenses du chapitre 011, réduction du virement de la section d'investissement... telle qu'elle est présentée ci-dessous :

**BUDGET PRIMITIF 2022, section de fonctionnement**

**Décision modificative n°2022-02**

N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes	Explications
611	Etudes et diagnostics PAT	-12 500,00		Non engagés cette année, mais reportés sur 2023
6132	Loyer	+2 830,00		1. Maison des étudiants en santé non terminée, de ce fait des loyers DOMANYS sont ajoutés à hauteur d'environ 2 500,00 euros 2. Révision du loyer du siège par la CCAVM à hauteur de 310,56 euros pour l'année.
6135	Location (photocopieuse)	-295,00		Négociation d'un nouveau contrat de location.
6284	Ordures ménagères MES	+86,60		Besoin nouveau lié à l'ouverture de la MES, correspondant à un bac 240 L pour un semestre.
6231	Annonces et insertions	-540,00		Frais de communication sur le Jeu de société réévalués à la baisse.
6238	Communication EMI	-15 000,00		Abandon du dispositif Effilogis - Maison individuelle (EMI)
6238	Communication & attractivité	-2 785,92		Reprise de l'excédent initialement prévu sur le BP 2022
6238	Jeu Bordier	+1 920,00		Ajustement en anticipation de la quantité de boîtes réellement livrée, suite à la validation du plan de financement par le CSP.
6251	Frais de mission	-2 500,00		Réévaluation à la baisse au vu des dépenses réalisées à la mi-année.
6261	Affranchissement	-1 014,08		Réévaluation à la baisse au vu des dépenses réalisées à la mi-année.
627	Services bancaires	+800,00		Frais de dossiers pour le nouveau crédit relais.
6288	CLEA 2021-2022	-1 000,00		Ajustement suite à une prestation non réalisée.
6218	EMI - externalisation ADIL	-61 041,50		Prestation réduite à un jour par semaine suite à l'abandon d'EMI, contre 1etp prévu initialement.
64131	Rémunération PAT	-12 000,00		Agent en congé maternité non rémunéré par la collectivité (ancienneté < 6 mois)
64131	Rémunération VTA	+6 100,00		Nouvelle embauche prévue au 1er novembre 2022.
64138	Autres indemnités	-1 765,00		Charges rendues non nécessaires par l'abandon du dispositif EMI et le non recrutement d'un animateur.
6454	Cotisation chômage	-1 600,00		
6455	Cotisation retraite	-1 140,00		
6475	Médecine du travail	-20,00		
6474	Œuvres sociales	-105,00		
6451	URSSAF	-2 000,00		
64131	Rémunération EMI	-17 170,00		
661	Intérêts bancaires	+500,00		Ajout à la demande de la CRC
23	Virement à la section d'investissement	-54 740,09		Opération d'ordre
7471	Subvention ARS		+107,70	Ajustement à la subvention réellement versée
7472	Subvention Conseil Régional-externalisation EMI		-31 973,00	Perte de la subvention régionale et financement dédié des EPCI suite à l'abandon du dispositif EMI. Pas de réduction totale pour les EPCI du fait des permanences maintenues à un jour par semaine (cf. plus haut).
7472	Subvention Conseil Régional-Com EMI		-52 105,71	
7473	Subvention Conseil Régional-aides aux ménages		-32 550,00	
708	CCAVM (ingé + com EMI)		-27 680,97	
708	CCS (ingé + com EMI)		-16 736,76	
708	CCAVM (chg courantes EMI)		-2 640,00	
708	CCS (chg courantes EMI)		-860,00	
7478	Subvention LEADER sur attractivité		-14 228,80	Reste à percevoir reporté à tort sur 2022 au vu des dépenses réellement réalisées en 2021.
7588	Location logt étudiants DOMANYS		+1 224,73	Prolongation car livraison de la MES retardée.
773	Trop perçu SOFAXIS		+200,02	Ajustement au réalisé
6459	URSSAF		+1 186,00	Ajustement au réalisé
6419	CPAM		-303,20	Ajustement au réalisé
758	Vente jeu Bordier		+1 380,00	Ajustement au vu de la dépense inscrite (cf. plus haut)
<b>Totaux</b>	<b>Décision modificative n°2022-02</b>	<b>-174 979,99</b>	<b>-174 979,99</b>	
	<b>Budget exécutoire au 29-04-22 (DM1)</b>	<b>838 573,68</b>	<b>838 573,68</b>	
	<b>Budget exécutoire modifié (DM2)</b>	<b>663 593,69</b>	<b>663 593,69</b>	

## BUDGET PRIMITIF 2022, section d'investissement

## Décision modificative n°2022-02

N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes	Explications
1641	Emprunt relais	+150 000,00		Remboursement emprunt relais fin 2019
2138	Maison des Etudiants en Santé	+6 417,33		Avenants aux marchés de travaux
2183	Matériel informatique	-1 500,00		Ajustement au dépenses réalisées à la mi-année
4581101	Signalétique randonnée	-1 011,31		Ajustement au réalisé
2041412	Aides au ménage-AMO EMI	-2 400,00		Abandon EMI mais prise en charge des ménages engagés au 01/06/23
2041412	Aides au ménage-AUDIT EMI	-27 500,00		
1641	Crédit relais		+400 000,00	Remboursement emprunt relais (150 000,00 euros) et attente versement subventions (250 000,00 euros).
1312	Subvention MES-LEADER		-144 000,00	Compensée par crédit relais
1312	Subvention MES - Conseil régional		-106 000,00	Compensée par crédit relais
458201	Subvention LEADER		-6 140,88	Ajustement de la subvention à la dépense effectivement réalisée.
458201	Subvention Conseil Régional AMO-EMI		-23 250,00	Abandon EMI mais prise en charge des ménages engagés au 01/06/23
458201	CCAVM (AMO & audits EMI)		+10 764,00	Aides au ménages déjà engagés dans EMI pour 15 audits énergétiques et 10 AMO : report de la quote-part retirée à la section fonctionnement + accompagnement des ménages qui se manifesteraient après le 1er juillet 2022
458201	CCS (AMO & audits EMI)		+4 186,00	
21	Virement de la section de fonctionnement		-54 740,09	Opération d'ordre
<b>Totaux</b>	<b>Décision modificative n°2022-02</b>	<b>+124 006,02</b>	<b>+80 819,03</b>	
	<b>Budget exécutoire au 29-04-2022</b>	<b>1 115 209,07</b>	<b>1 115 209,07</b>	
	<b>Budget exécutoire modifié</b>	<b>1 239 215,09</b>	<b>1 196 028,10</b>	

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative 2022-02 telle que présentée et conformément aux tableaux ci-dessus.

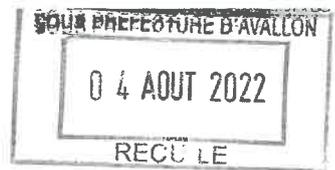
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président, Pascal GERMAIN,





**Comité Syndical**  
**POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS**

Le mardi 26 juillet 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux à la Mairie d'AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

**9 Délégués titulaires présents** : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Stéphane MOREL, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO.

**3 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote** : Jacqueline DE DEMO, Jean-Louis GROGUENIN et Serge NASSELEVITCH.

**4 Délégués titulaires excusés** : Sylvie CHARPIGNON, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Nadine LEGENDRE.

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN (Directeur), Monica FRAMBOURG (Gestionnaire Leader et animatrice du CDT) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	20 juillet 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOERIO

**Délibération 2022-32**

**Objet : Contribution du Conseil de Développement Territorial au projet de territoire « L'action culturelle, un atout pour le territoire »**

Le Pays Avallonnais œuvre dans le champ culturel grâce à divers dispositifs, tels que le Contrat Local d'Éducation Artistique ou le cinéma itinérant, depuis 2018, et des aides sur ses fonds propres ou dans le cadre des contractualisations avec ses financeurs publics. À ce titre, le Conseil de Développement Territorial s'est saisi de la question de la place de la culture dans le nouveau projet de territoire et de la plus-value qu'elle pourrait représenter pour le développement du territoire. Madame Monica FRAMBOURG explique que le CDT propose qu'une réflexion et des consultations soient menées afin de mesurer l'opportunité de s'engager dans une démarche culturelle de territoire. Compte tenu des propositions opérationnelles issues de ce travail, le Président propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, d'intégrer un volet culturel au projet de territoire et à la stratégie LEADER tel que soumis par le Conseil de Développement Territorial.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

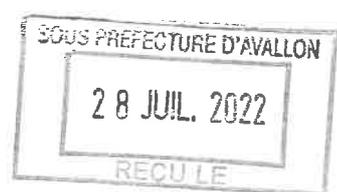
- **DÉCIDE d'intégrer un volet culturel au projet de territoire et à la stratégie LEADER tel que soumis par le Conseil de Développement Territorial.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance, Camille BOERIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président, Pascal GERMAIN,





**Comité Syndical**  
**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS AVALLONNAIS**

Le mardi 26 juillet 2022 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Maréchaux à la Mairie d'AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

**9 Délégués titulaires présents** : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Stéphane MOREL, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO.

**3 Délégués suppléants ayant pouvoir de vote** : Jacqueline DE DEMO, Jean-Louis GROGUENIN et Serge NASSELEVITCH.

**4 Délégués titulaires excusés** : Sylvie CHARPIGNON, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Nadine LEGENDRE.

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN (Directeur), Monica FRAMBOURG (Gestionnaire Leader et animatrice du CDT) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	20 juillet 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Camille BOERIO

**Délibération 2022-33**

**Objet :**

**Validation de la stratégie LEADER 2023-2027 et candidature au nouveau programme** : Le Président rappelle que le Pays Avallonnais souhaite déposer une candidature pour la prochaine programmation LEADER pour la période 2023-2027, sans relecture de l'autorité de gestion. Le dossier doit comporter une délibération de la structure porteuse s'engageant à devenir Groupe d'Action Locale (GAL) et mettre en œuvre la stratégie de développement. En conséquence, il propose au Comité Syndical du Pôle, avec un avis favorable de principe du Bureau Syndical du Pôle, de délibérer pour :

- Confirmer sa volonté de candidater au programme LEADER 2023-2027,

Et, le cas échéant,

- Valider la création du GAL du Pays Avallonnais pour la période 2023-2027,
- Valider la stratégie LEADER 2023-2027 telle que présentée,
- Confirmer que le territoire du GAL, territoire d'intervention pour la mise en œuvre de la stratégie LEADER, correspond à celui du PETR du Pays Avallonnais,
- Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- CONFIRME sa volonté de candidater au programme LEADER 2023-2027,
- VALIDE la création du GAL du Pays Avallonnais pour la période 2023-2027,
- VALIDE la stratégie LEADER 2023-2027 telle que présentée,
- CONFIRME que le territoire du GAL, territoire d'intervention pour la mise en œuvre de la stratégie LEADER, correspond à celui du PETR du Pays Avallonnais,
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance Camille BOERIO,

